

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/07/2026 - 119578 - 2021 B 17489 - 900 005 075 - 5.5 FINANCES

5.5 FINANCES SARL

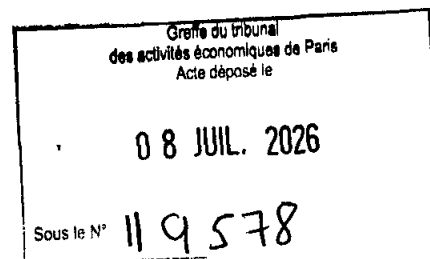
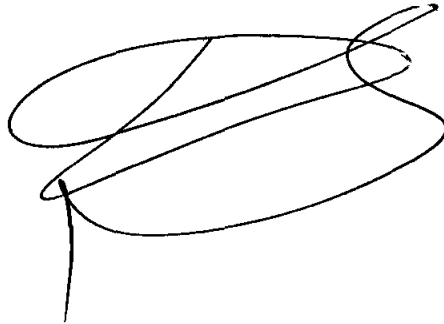
Numéro SIRET : 90000507500016

155 Bis RUE LEGENDRE
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme à l'original



Sommaire

Bilan et Resultat Simplifie	2
Annexes Légales	7

5.5 FINANCES SARL

Bilan et Resultat Simplifie

Bilan et Resultat Simplifie

5.5 FINANCES SARL

BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	20 853		20 853	1,31		
Immobilisations financières	1 052 000		1 052 000	65,95	1 158 000	76,09
Total de l'actif immobilisé (III)	1 072 853		1 072 853	67,26	1 158 000	76,09
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	10 232		10 232	0,64	0	0,00
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	466 027		466 027	29,22	310 191	20,38
Disponibilités	45 971		45 971	2,88	53 698	3,53
Total de l'actif circulant (IV)	522 230		522 230	32,74	363 889	23,91
Comptes de régularisation (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 595 083		1 595 083	100,00	1 521 889	100,00

AUDIRE CONSEIL

5.5 FINANCES SARL

BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capital (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	62,69	1 000 000	65,71
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation et d'équivalence				
Réserves	41 582	2,61	28 328	1,86
Report à nouveau	338 556	21,22	188 234	12,37
Résultat de l'exercice	186 879	11,72	265 076	17,42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)	1 567 017	98,24	1 481 638	97,36
Provisions (II)				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	28 066	1,76	40 251	2,64
Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)	28 066	1,76	40 251	2,64
Comptes de régularisation (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 595 083	100,00	1 521 889	100,00

AUDIRE CONSEIL

5.5 FINANCES SARL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
Produits d'exploitation													
Montant net du chiffre d'affaires		240 000		100,00		286 000		100,00		-46 000		-16,07	
Autres produits (1)													
Total des produits d'exploitation (I)		240 000		100,00		286 000		100,00		-46 000		-16,07	
Charges d'exploitation													
Achats et autres charges externes (2)		159		0,07		138		0,05		21		15,22	
Impôts, taxes et versements assimilés		477		0,20		470		0,16		7		1,49	
Salaires		110 000		45,83		110 000		38,46				0,00	
Cotisations sociales		92 885		38,70		99 462		34,78		-6 577		-6,60	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Dotations aux provisions													
Autres charges													
Total des charges d'exploitation (II)		203 521		84,80		210 070		73,45		-6 549		-3,11	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		36 479		15,20		75 930		26,55		-39 451		-51,95	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)													
Produits financiers													
De participation		150 000		62,50		200 000		69,93		-50 000		-24,99	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		9 528		3,97		8 505		2,97		1 023		12,03	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des cessions d'immobilisations financières													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (IV)		159 528		66,47		208 505		72,90		-48 977		-23,48	
Charges financières													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des charges financières (V)		159 528		66,47		208 505		72,90		-48 977		-23,48	
2. RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)		159 528		66,47		208 505		72,90		-48 977		-23,48	
3. RÉSULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III + IV - V)		196 006		81,67		284 435		99,45		-88 429		-31,08	
Produits exceptionnels (VI)													
Charges exceptionnelles (VII)													
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)													
Participations des salariés aux résultats (VIII)													
Impôts sur les bénéfices (IV)		9 127		3,80		19 359		6,77		-10 232		-52,84	
BENEFICE OU PERTE		186 879		77,87		265 076		92,68		-78 197		-29,49	
		Bénéfice				Bénéfice							

AUDIRE CONSEIL

5.5 FINANCES SARL**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ ANC2022-06**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation		%
	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)		absolue (12 / 12)		
(1) Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
(2) Y compris :							
- Redevances de Crédit-bail mobilier							
- Redevances de Crédit-bail immobilier							

AUDIRE CONSEIL

5.5 FINANCES SARL

Annexes Légales

Annexes Légales

5.5 FINANCES SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 595 083,38 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 186 879,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/06/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

5.5 FINANCES SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 072 853 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		20 853		20 853
Immobilisations financières	1 158 000	150 000	206 000	1 052 000
TOTAL	1 158 000	170 853	206 000	1 072 853

3.1.2 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Oeuvre d'art	20 853	0	20 853	Non amortiss.
TOTAL	20 853	0	20 853	

3.2 - Etat des créances = 62 232 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	52 000		52 000
Actif circulant & charges d'avance	10 232	10 232	
TOTAL	62 232	10 232	52 000

5.5 FINANCES SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 1 000 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100000	10,00	1 000 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100000	10,00	1 000 000

4.2 - Etat des dettes = 28 066 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	17 264	17 264		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	10 802	10 802		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	28 066	28 066		

5.5 FINANCES SARL
E.U.R.L. au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 155 Bis rue Legendre
75017 Paris
R.C.S Paris 900 005 075

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2026

au siège social,
Le 23/06/2026,
à 10 H

Monsieur DENIS ELKOUBY, détenant 100 000 parts sociales,

Associé unique de la société 5.5 FINANCES SARL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000,00 Euros.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 186.879,42 € de l'exercice de la manière suivante :



Résultat de l'exercice	186 879,42 €
Augmenté du compte report à nouveau antérieur	338 556,09 €
Résultat à affecter	525 535,51 €
A titre de distribution de dividendes pour	101 700,00 €
Affectation en totalité au compte report à nouveau	414 406,54 €

La mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2026.

Exercice 2024 : 101 500 €

Exercice 2023 : 130 000 €

Exercice 2022 : 135 000 €

Les dividendes versés à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), comprenant l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 18,6 %, soit une imposition globale de 31,4 %.

Les contribuables peuvent toutefois opter, dans les conditions prévues à l'article 200 A, 2 du Code général des impôts, pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus et plus-values mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, les dividendes bénéficient de l'abattement de 40 % et la contribution sociale généralisée (CSG) est partiellement déductible.

L'Associé unique approuve la prise en charge des cotisations sociales du dirigeant par la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte qu'il lui a été versé 110 000 € à titre de rémunération au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Denis ELKOUBY
 Associé unique gérant